

Session Automne 2023

Début de distribution des horaires	lundi 14 août
Journée pédagogique	mardi 15 août
Début des cours	vendredi 18 août
Congé de la fête du Travail	lundi 4 septembre
Date limite d'abandon de cours	mardi 19 septembre
Congé de l'Action de grâce	lundi 9 octobre
Journées d'études	mardi 10 au vendredi 13 octobre
Journée «Portes ouvertes»	mercredi 15 novembre
Journée* <i>horaire du mercredi</i>	vendredi 17 novembre
Fin des cours	lundi 11 décembre
Session d'examens	du mardi 12 décembre au mercredi 20 décembre
Épreuve uniforme de français	mercredi 13 décembre
Fin de la session	mercredi 20 décembre
Journées de réserve	jeudi 21 décembre
Remise des notes	jeudi 28 décembre

Légende

	Distribution des horaires
	Début des cours
	Date limite d'abandon
	Absence de cours
	Fin des cours
	Journée d'examens
	Journée pédagogique
	Portes ouvertes

AOÛT				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

SEPTEMBRE				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

OCTOBRE				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

NOVEMBRE				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17*
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

DÉCEMBRE				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Session Hiver 2024

Journée pédagogique	mercredi 17 janvier
Début de distribution des horaires	jeudi 18 janvier
Début des cours	lundi 22 janvier
Date limite d'abandon de cours	mercredi 14 février
Journées d'études	lundi 11 mars au vendredi 15 mars
Congé férié du Vendredi saint	vendredi 29 mars
Congé férié du lundi de Pâques	lundi 1 avril
Journée* <i>horaire du vendredi</i>	mardi 2 avril
Fin des cours	mardi 14 mai
Épreuve uniforme de français	mercredi 15 mai
Session d'examens	du mercredi 15 mai au jeudi 23 mai
Fin de la session	jeudi 23 mai
Journées de réserve	vendredi 24 mai
Remise des notes	jeudi 30 mai

JANVIER				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

FÉVRIER				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	

MARS				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AVRIL				
L	M	M	J	V
1	2*	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

MAI				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JUIN				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7

Tout jour de cours perdu doit, en principe, être repris.

Pour l'année 2023-2024, la responsabilité de modifier le calendrier scolaire revient à la Direction des études et de la vie étudiante. Elle applique alors les modalités décrites plus bas, pour l'une et l'autre session, dans la mesure où une modification peut être annoncée assez tôt pour être réalisable.

Pour tout cas exceptionnel allant au-delà de ces balises, la modification du calendrier scolaire est décidée au conseil d'administration, après consultations prévues au Règlement numéro 1 du collège.

Les modalités suivantes s'appliqueront en cas de jour de cours perdu :

AUTOMNE 2023

Premier jour de cours perdu :

Le mardi 12 décembre devient une journée de cours.
Session d'examens : du 13 décembre au 21 décembre
L'épreuve uniforme de français demeure le 13 décembre
Date limite de remise des notes : 29 décembre.

HIVER 2024

Premier jour de cours perdu :

L'épreuve uniforme de français demeure le 15 mai.
Le 16 mai devient un jour de cours.
Session d'examens : du 17 mai au 27 mai
Date limite de remise de notes : 3 juin

Deuxième jour de cours perdu :

L'épreuve uniforme de français demeure le 15 mai.
Le 17 mai devient un jour de cours
Session d'examens : du 20 mai au 28 mai
Date limite de remise de notes : 4 juin